

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2006/001846**
n°de gestion : **2003B00227**
n°SIREN : **448 773 341 RCS Vienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Vienne certifie avoir procédé le 19/09/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2C PRESSE société par actions simplifiée

55 rue de la Republique 38270 Beaurepaire -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 17/06/2006 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

2 C PRESSE
Société par actions simplifiée
au capital de 37.005,00 Euros
Siège social à BEAUREPAIRE (Isère)
55, rue de la République
448 773 341 R.C.S VIENNE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'an deux mille six et le dix-sept juin, à dix-huit heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple adressée le 1er juin 2006.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur CHABLI Philippe préside la séance en qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 2.467 actions sur les 2.467 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés,
- les statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés 10 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Pl. c

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jacques CHAMPALLE de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire en raison de convenances personnelles, et de Madame Isabelle CRIBIER de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant en raison de convenances personnelles, décide de nommer en remplacement :

- La société SOVEC – 20, rue Fernand-Pelloutier B.P. 107 - 38431 ECHIROLLES en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaires,
- Monsieur Bruno BILLAUD – 20, rue Fernand-Pelloutier B.P. 107 - 38431 ECHIROLLES en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant ,

pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

